

Portabilité numéro portable Bouygues Entreprises

De nombreux salariés Air France possesseurs d'un forfait de téléphonie portable professionnel Bouygues souhaitent conserver leur numéro de portable lors de leur départ de l'entreprise.

Mais actuellement, les salariés Air France n'ont pu effectuer cette démarche suite à la suspension de la portabilité par les gestionnaires du contrat Bouygues.

La **CFE-CGC** s'est renseignée sur le sujet pour comprendre les raisons de cette mesure. Air France confirme que la suspension des portabilités vers un autre opérateur est provisoire et est due à un quota de portabilité contractuel.

Air France a demandé à Bouygues de débloquer le quota pour répondre au volume de portabilités liées au départs PDV, et donc d'ici 15 jours tous les gestionnaires de flotte pourront à nouveau faire des demandes.

Une communication devrait être envoyée aux gestionnaires de flotte téléphonie mobile du groupe AF/KLM d'ici peu.

Vos élus CFE-CGC.

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant
mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>